



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Charente-Maritime

SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES ET MARAIS D'AUNIS
1 ter, rue de la procession
17170 COURCON

BUREAU DU 01 DECEMBRE 2022 – 16H00
EN VISIOCONFERENCE
PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-deux, le premier décembre, à seize heures, le Bureau du Syndicat mixte des Rivières et Marais d'Aunis s'est réuni en session ordinaire en visioconférence.

Nombre de délégués	:	06
Présents	:	04
Pouvoirs	:	00
Votants	:	04

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par voie dématérialisée aux délégués, le 22 novembre 2022.

Présents :

Micheline BERNARD, Guillaume KRABAL, Philippe NEAU, Marie-Claude BILLEAUD

Absents :

Roger GERVAIS, Sylvain AUGERAUD

A donné pouvoir :

Néant

Secrétaire de séance : Guillaume KRABAL

Assistait également à la réunion Madame Lucie MARIN, administration générale.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Désignation du secrétaire de séance

La Présidente expose :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Bureau est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Guillaume KRABAL fait acte de candidature.

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré et appel nominal, à l'unanimité,

DECIDE de désigner Monsieur Guillaume KRABAL pour remplir cette fonction.

Vote : pour : 04, contre : 00, abstention : 00

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 11 juillet 2022

Madame la Présidente propose la lecture du procès-verbal de la réunion 11 juillet 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres du Bureau.

Le Bureau Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré et appel nominal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2022.

Vote : pour : 04, contre : 00, abstention : 00

FINANCES LOCALES

3. Accompagnement pour la réalisation d'un diagnostic territorial prévisionnel et la concertation relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin du Curé – marché subséquent n°2 – demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Madame la Présidente rappelle que, par délibération en date du 12 janvier 2022, l'accord-cadre et ses marchés subséquents (MS) ont été attribués au groupement LISODE – ENVILYS pour un montant maximal de 100 000.00 € HT.

Le premier marché subséquent avait pour objet la remontée des attentes du territoire et la définition des enjeux de la concertation. Le MS1 étant arrivé à son terme, un second marché subséquent a été lancé pour l'accompagnement à la concertation sur les phases d'état des lieux et de diagnostic du projet de territoire.

Le groupement LISODE-ENVILYS, titulaire de l'accord-cadre, a envoyé sa proposition financière concernant le MS2 pour un montant de 63 700.00 € HT soit 76 440.00 € TTC.

Madame la Présidente indique aux membres du Bureau que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne peut financer l'accompagnement pour la réalisation d'un diagnostic territorial prévisionnel et la concertation relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin du Curé.

Madame la Présidente propose au Bureau de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en € TTC	Nature	Montant en € TTC	Taux
Accompagnement dans le cadre du PTGE		Subventions		70 %
Marché subséquent n°2	76 440.00	Agence de l'Eau Loire Bretagne	38 220.00	50 %
		Département	15 288.00	20 %
		Autofinancement		30 %
		Fonds propres	22 932.00	30 %
TOTAL	76 440.00	TOTAL	76 440.00	100 %

Le Bureau Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération BS.20220112.02 portant attribution de l'accord-cadre 2022/02/SYRIMA à Lisode-Envilys,
Vu l'offre du titulaire concernant le marché subséquent n°2,
Après en avoir délibéré et appel nominal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le plan de financement de l'accompagnement pour la réalisation d'un diagnostic territorial prévisionnel et la concertation relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin du Curé – marché subséquent n°2 ;

SOLLICITE une subvention pour ce projet auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) ;

AUTORISE Madame la Présidente à déposer la demande de subvention auprès de l'AELB ainsi qu'à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 04, contre : 00, abstention : 00

4. Accompagnement pour la réalisation d'un diagnostic territorial prévisionnel et la concertation relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin du Curé – marché subséquent n°2 – demande de subvention au Département

Madame la Présidente rappelle que, par délibération en date du 12 janvier 2022, l'accord-cadre et ses marchés subséquents (MS) ont été attribués au groupement LISODE – ENVILYS pour un montant maximal de 100 000.00 € HT.

Le premier marché subséquent avait pour objet la remontée des attentes du territoire et la définition des enjeux de la concertation. Le MS1 étant arrivé à son terme, un second marché subséquent a été lancé pour l'accompagnement à la concertation sur les phases d'état des lieux et de diagnostic du projet de territoire.

Le groupement LISODE-ENVILYS, titulaire de l'accord-cadre, a envoyé sa proposition financière concernant le MS2 pour un montant de 63 700.00 € HT soit 76 440.00 € TTC.

Madame la Présidente indique aux membres du Bureau que le Département de la Charente-Maritime peut financer l'accompagnement pour la réalisation d'un diagnostic territorial prévisionnel et la concertation relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin du Curé.

Madame la Présidente propose au Bureau de solliciter le Département de la Charente-Maritime selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en € TTC	Nature	Montant en € TTC	Taux
Accompagnement dans le cadre du PTGE		Subventions		70 %
Marché subséquent n°2	76 440.00	Agence de l'Eau Loire Bretagne	38 220.00	50 %
		Département	15 288.00	20 %
		Autofinancement		30 %
		Fonds propres	22 932.00	30 %
TOTAL	76 440.00	TOTAL	76 440.00	100 %

Le Bureau Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération BS.20220112.02 portant attribution de l'accord-cadre 2022/02/SYRIMA à Lisode-Envilys,

Vu l'offre du titulaire concernant le marché subséquent n°2,

Après en avoir délibéré et appel nominal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le plan de financement de l'accompagnement pour la réalisation d'un diagnostic territorial prévisionnel et la concertation relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin du Curé – marché subséquent n°2 ;

SOLLICITE une subvention pour ce projet du Département de la Charente – Maritime ;

AUTORISE Madame la Présidente à déposer la demande de subvention auprès du Département de la Charente – Maritime ainsi qu'à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 04, contre : 00, abstention : 00

5. Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime – lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques nuisibles 2022 – convention de prestation FREDON 2022

Madame la Présidente rappelle que, par délibération en date du 11 mai dernier, le Comité Syndical a autorisé la signature de la convention de prestation de service pour l'année 2022 avec la FREDON pour un montant de 32 529.40 €.

Madame la Présidente indique au Bureau que le Département de la Charente-Maritime peut financer une partie de la lutte contre les espèces animales envahissantes. Madame la Présidente propose de solliciter l'aide du Département selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en € TTC	Nature	Montant en € TTC	Taux
Lutte contre les RAN		Subventions		30 %
Convention prestations FREDON 2022	32 529.40 €	Département	9 758.82	30 %
		Autofinancement		70 %
		Fonds propres	22 770.58	70 %
TOTAL	32 529.40 €	TOTAL	32 529.40	100 %

Le Bureau Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré et appel nominal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ le plan de financement de la convention de prestation FREDON 2022 ;

SOLLICITE une subvention pour ce projet du Département de la Charente – Maritime ;

AUTORISE Madame la Présidente à déposer la demande de subvention auprès du Département de la Charente – Maritime ainsi qu'à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 04, contre : 00, abstention : 00

6. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne – animation du Contrat Territorial Aunis Océan année 2023

Madame la Présidente présente au Bureau l'action d'animation pour le Contrat Territorial Aunis Océan (CTAO). A ce titre, les agents du syndicat participent au fonctionnement quotidien du Syndicat (suivi des travaux, préparation et suivi budgétaire etc...). Leur travail s'inscrit dans le temps, au cours de l'année 2023 mais aussi à moyen et long termes avec des projets qui s'étendent sur plusieurs années. Ceux-ci sont en corrélation avec notamment le CTMA cadre, les accords de niveaux d'eau de l'EPMP et aussi la programmation du prochain Contrat Territorial Aunis Océan (CTAO). L'action d'animation est subventionnable de la manière suivante :

- Mission de technicien : 60 % du coût salarial d'1 équivalent temps plein (ETP)
- Mission de secrétariat : 60 % du coût salarial de 0.5 ETP
- Frais de fonctionnement pour 1ETP technicien : forfait de 10 000.00 € pris en charge à 60 %

Madame la Présidente propose de solliciter l'Agence de l'eau Loire – Bretagne selon le plan de financement suivant pour l'année 2023 :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant en €	Nature	Montant en €
Animation du CTMA		Subventions	
Mission de technicien de rivières (1ETP)	50 000.00	Agence de l'eau Loire-Bretagne	30 000.00
Frais de fonctionnement 1ETP TMR	10 000.00	Agence de l'eau Loire-Bretagne	6 000.00
Mission de technicien de rivières (1ETP)	45 000.00	Agence de l'eau Loire-Bretagne	27 000.00
Frais de fonctionnement 1ETP TMR	10 000.00	Agence de l'eau Loire-Bretagne	6 000.00
Mission de secrétaire (0.5 ETP)	19 500.00	Agence de l'eau Loire-Bretagne	11 700.00
		Autofinancement	
		Fonds propres	53 800.00
TOTAL	134 500.00	TOTAL	134 500.00

Le Bureau Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré et appel nominal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ le plan de financement de l'action d'animation 2023 du CT Aunis Océan tel que décrit ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention d'un montant de 80 700.00 € pour l'action Animation 2023 à l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne (AELB) ;

AUTORISE Madame la Présidente à déposer la demande de subvention auprès de l'AELB ainsi qu'à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 04, contre : 00, abstention : 00

Fin de séance : 16h30

Visa du secrétaire de séance :

Fait à,
Le
La Présidente,
Micheline BERNARD